



\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## Délibération(s)

### **2021-41 : Adhésion et Convention de groupement de commandes pour le contrôle et la maintenance des bouches et poteaux incendie**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le marché du SMEP de Jurançon relatif à la prestation d'entretien et de contrôle des bouches et poteaux incendie, est arrivé à échéance en décembre 2020. Il est donc nécessaire de relancer un marché d'entretien et de contrôle annuels des hydrants raccordés sur le réseau public d'eau potable.

Il est donc proposé par la délibération N° 12-2021 (voir annexe) du comité syndical du 30 mars 2021 d'autoriser le SMEP de Jurançon à lancer au nom des communes adhérentes une consultation pour un marché de prestations d'entretien des bouches et poteaux incendie publics portant sur les prestations précitées.

Il est donc proposé de désigner, en tant que coordonnateur du groupement, le SMEP de Jurançon et comme Commission d'Appel d'Offres compétente, également celle du SMEP de Jurançon (s'il y a lieu).

Le coordonnateur aura pour mission l'organisation de toute la procédure, la signature et la notification des marchés; l'exécution étant laissée aux collectivités membres du groupement, pour chacune en ce qui la concerne, sous sa responsabilité.

Le marché devra également être approuvé par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou conseil d'administration des structures membres du groupement de commandes, avant signature.

Il est donc proposé au Conseil Municipal

#### **D'APPROUVER**

Art 1 - L'adhésion de la Commune de Gelos à la consultation pour le marché de prestations d'entretien des bouches et poteaux incendie publics.

Art 2 - Que le rôle de coordonnateur soit dévolu au SMEP de Jurançon.

Art 3 -La réunion du Comité Syndical du 30 mars 2021 ci-annexée.

#### **AUTORISER**

Art 4 - Le Maire ou son représentant à signer la convention annexée et tous les actes qui s'y rattachent.

#### Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Fait à Gelos, le 1<sup>er</sup> juillet 2021

Le Maire,

Pascal MORA

